

Le 25 Février 2003

**177**   **P**   **NP** **DM134**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par Usine de triage Lachenaie Itée

Lachenaie

6212-03-0C6

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

PAR

SUZANNE CAUMARTIN

Mon nom est Suzanne Caumartin et je réside à Lachenaie depuis 1993. J'aimerais vous souligner qu'avant de faire construire notre maison, nous avons communiqué avec la ville de Lachenaie concernant le site de BFI et on nous a assurés qu'il n'y avait aucunes problématiques en rapport avec ce site. Nous avons rapidement constaté que la réalité était toute autre. Les problèmes d'odeurs se sont manifestés et ceux des goélands éventrant nos ordures également.

Peu avant l'agrandissement de 1995 le problème des odeurs s'est amplifié de façon alarmante, au point où nous devions empêcher nos enfants de jouer dehors et fermer nos fenêtres. Nous nous sommes plaints à maintes reprises auprès de BFI, des autorités municipales et provinciales, mais sans succès. On nous a servi toutes les raisons imaginables pour justifier la situation. Il est inconcevable pour quelque raison que ce soit que l'on fasse subir à une population de tels préjudices. C'est un droit fondamental que de pouvoir jouir de son bien et d'avoir un environnement sain et décent.

Ayant passé en revue les mémoires et les verbatims de 1995, j'ai constaté qu'à toute fin pratique nous pourrions seulement modifier les dates tellement les problèmes sont les mêmes en 2003.

-Le site n'a jamais été clôturé malgré les dangers qui y sont présents.

-BFI embauche et paie lui-même les consultants pour faire toutes les études et tests sur son site. J'y vois une façon de faire pour le moins étrange et discutable.

-Le ministère de l'Environnement devrait être celui qui embauche et dirige tous les experts appelés à se prononcer et devrait facturer BFI.

-Le ministère de l'Environnement semble se fier passablement aux résultats d'expertises que Bfi lui soumet, et j'ai eu l'impression que BFI dictait la procédure à suivre et que le ministère de l'Environnement procédait rarement à des contre-expertises. Du moins, il n'en a pas été fait mention lors des audiences auxquelles j'ai assisté.

-Le ministère de l'Environnement n'a procédé à aucunes ceuilletes de données auprès des populations concernées concernant les nuisances publiques mais a semblé se fier au dire du promoteur .

-J'émet de sérieux questionnements par rapport au traitement des plaintes logées auprès du ministère de l'Environnement durant la période de 1996 à 1999, ayant personnellement logé des plaintes et connaissant des gens qui ont fait de même durant cette même période.

-Les questionnements touchant la possible contamination des eaux souterraines restent entiers et aucune évaluation toxicologique des puits avoisinants n'a été réalisé, ne serait-ce que par prudence.

-Le ministère de l'Environnement ne fait pas d'étude d'impacts mais révisé celles présentées par le promoteur.

-BFI n'a pas fait d'analyse sur les dioxines et les furannes concernant ses torchères.

-BFI prêche le recyclage via Mobius mais ne dit pas qu'elle n'en fait pas sur son site et qu'il n'est pas rentable actuellement d'en faire. BFI préfère dire qu'il ne voulait pas mettre en péril les usines qui font du recyclage. Depuis quand une entreprise privée est-elle préoccupée par les rendements financiers des autres entreprises?

-J'ai d'énormes craintes concernant le traitement des boues, des eaux de lixiviation et la façon dont on déverse le tout au réseau d'assainissement des eaux de Mascouche-Lachenaie. Qu'en est-il des cours d'eaux

vers lesquels tout ceci est acheminé? Les usines de traitement des eaux usées de Mascouche-Lachenaie ont-elles été conçues pour recevoir et traiter de telles quantités d'eaux de lixiviation? Il semblerait que le traitement de ces eaux occasionne une énorme surcharge.

-BFI a procédé à l'installation de murs anti-odeurs dans les servitudes d'Hydro-Québec en 2001: croyez-vous sérieusement qu'un monticule de terre de quelques mètres de hauteur suffit à stopper les odeurs quand celles-ci sont présentes à plusieurs kilomètres à la ronde?

-BFI utilise apparemment un produit neutralisant les odeurs. Nous n'en avons jamais perçu les bienfaits.

-BFI nous assure qu'il contrôle et gère le contenu des camions entrant sur le site mais lors des auditions BFI ne m'a pas convaincue de cette affirmation. Effectivement, la provenance, le contenu et la gestion des déchets m'est apparu nébuleux.

-Le BAPE, en 1995, reconnaît les plaintes des citoyens concernant les odeurs. Si l'agrandissement est approuvé en 95, disait-elle, la Commission craint que les biogaz produits atteindraient un niveau sans précédent et que les problèmes d'odeurs ressurgissent.

-Malgré l'installation des capteurs et de torchères, la problématique des odeurs s'est accrue et BFI a toujours de multiples raisons à nous fournir pour se justifier. Depuis 10 ans qu'on me sert des promesses et des excuses pour tenter de corriger la situation, mais la réalité est que BFI est incapable de régler les problèmes d'odeurs en provenance de son site car si la situation avait été corrigeable nous ne serions pas ici aujourd'hui à s'en plaindre.

-BFI n'a toujours pas capé son site. Cela veut-il dire que depuis le début de cette nouvelle cellule il y a quelques années, les biogaz n'ont pas été captés étant donné que les capteurs sont installés après le capage du site? Le tout n'a pas été très clair.

-Le fait de qualifier les problèmes d'odeurs d'impact mineur démontre une insensibilité inacceptable de la part du promoteur.

-BFI a exploité son site pendant de nombreuses années avec un volume de 100,000 tonnes sans que la viabilité d'exploitation ait été menacée. En 95, le BAPE recommandait un tonnage de 470,000/année mais le gouvernement a plutôt accordé 970,000 tonnes/année.

-Il ne semble y avoir très peu ou pas de réglementation québécoise ou canadienne sur le contrôle des biogaz.

-Il est inadmissible que la MRC des Moulins serve de dépotoir à un vaste bassin de population pour lequel il n'existe à peu près pas de lieux d'enfouissement sanitaire de rechange. À cet égard l'article 115 du Règlement sur les déchets solides précise que l'exploitant d'un lieu d'élimination de déchets n'est tenu d'accepter que les déchets provenant de la MRC ou de la communauté urbaine où il est situé. On reconnaît donc implicitement qu'une MRC n'a pas à accepter sur son territoire les déchets provenant de l'extérieur.

Bien sûr la Ville de Lachenaie a négocié des ententes en vertu desquelles elle bénéficie financièrement de l'enfouissement de déchets effectué chez BFI et conséquemment, la Ville de Lachenaie pourrait difficilement s'objecter au projet d'agrandissement. Les autorités municipales sont dans le cas présent, aussi le Préfet de la MRC des Moulins qui chapeaute les décisions et orientations de cette MRC. Je crois qu'il y a ici conflit d'intérêts et manque de transparence. Selon moi, nos élus municipaux doivent représenter chacun des citoyens de son territoire et plus particulièrement ceux qui sont lésés par le problème qui nous préoccupe. En réalité, on ne m'a jamais consultée pour recevoir les déchets des 63 villes hors de notre territoire et je n'ai jamais cautionné aucune négociation de nos dirigeants municipaux concernant quelque redevance que ce soit.

-Il ne faut pas oublier que "Miron" aussi était un site idéal dans le temps.Maintenant que "Miron" est fermé est-ce que les "clients" utilisateurs viennent à son secours

-Nos dirigeants sont tellement contents d'avoir trouvé un site pour remplacer "Miron",qu'ils n'ont pas osé le questionner,pas de contre-expertise car si celui-ci s'avérait ne pas être à la hauteur,ils n'auraient pas de solutions de rechange.C'est merveilleux que la CMM planifie la gestion des déchets mais malheureusement celle-ci aurait due se faire il y a 10 ans quand nous étions déjà en période de crise.Nous sommes en 2003 et sommes maintenant en situation d'urgence aiguë et je crois fermement que nos dirigeants ont manqué de vision globale et de planification en rapport avec le traitement des matières résiduelles.Les citoyens avoisinant le site de BFI en ont fait et en font toujours les frais.

Combien d'audiences publiques et d'études devront -nous faire à coup de millions défrayés par la population pour comprendre que ce site n'est pas géré adéquatement et n'est pas situé dans un endroit approprié et qu'en plus nous devons dépendre du bon vouloir d'entreprises privées.

Il est impératif que le Ministère de l'Environnement procède dès maintenant à l'implantation de plusieurs sites d'enfouissement sur son territoire pour répondre aux besoins urgents de sa population et ce avant même le rapport de la CMM et qu'il prévoit que nul ne pourra s'installer dans un périmètre respectable au pourtour de ce site.Le tout étant bien entendu fait dans le respect de l'environnement.Le traitement des déchets doit être nationalisé pour que les sommes investies bénéficient à tous et non seulement aux entreprises privées.

Pour toutes ces raisons,je demande la fermeture immédiate du site de BFI et la prise en charge de la situation par nos dirigeants provinciaux dans les plus brefs délais.

J'annexe à mon mémoire une pétition de citoyens qui réclament eux aussi la fermeture complète du site BFI.

Merci de votre attention.

Suzanne Caumartin